

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE DE CESSIEU

3, rue du Revol
38 110 CESSIEU
Téléphone : 04 74 88 31 76
Télécopie : 04 74 33 21 27
Mail : mairie@cessieu.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026 PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-six, mercredi 8 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CESSIEU (Isère) ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Maxime MALOSSANE, Maire.

Date de la convocation : 02/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 23

Présidence : Monsieur Maxime MALOSSANE, Maire,
Secrétaire de séance : Madame Catherine PONT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Maxime MALOSSANE, Cécile AMADE, Nadine BUTTIN, Elodie CHASSARD, Fabien CORSAT, Jérôme DELOIRE, Yves DESGEORGES, Loïc DIENNET, Ricardo FONSECA, Maryline GABROVEC, Joël HOUSTE, Astrid MOURLEVAT, Catherine PONT, Yoann PSOMIADES, Thierry ROESCH, Morgane SENECHAL, Laëtitia TAILLE, Maryline VIDAL-SICAUD

Pouvoirs : Madame Sylvie BARGE a donné pouvoir à Madame Nadine BUTTIN, Madame Marie-Noëlle LEMESRE a donné pouvoir à Monsieur Loïc DIENNET, Monsieur Jonathan PAULETTO a donné pouvoir à Monsieur Jérôme DELOIRE, Monsieur Pierre-Guy VASCHALDE a donné pouvoir à Monsieur Maxime MALOSSANE

Absent : Madame Audrey SABATHE

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 22

Le quorum étant atteint, Monsieur Maxime MALOSSANE ouvre la séance à dix-neuf heures trente minutes, en proposant de nommer Madame Catherine PONT, en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1	Compte rendu des décisions prises (article L2121-22 du code général des collectivités territoriales)
2	Vote des taux d'impositions 2026
3	Vote du budget primitif 2026
4	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
5	Désignation des membres du CCAS
6	Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la séance du mercredi 1^{er} avril 2026,

Monsieur le Maire précise que le Procès-Verbal du mercredi 1^{er} avril 2026 n'étant pas encore rédigé, sera validé lors de la prochaine séance.

1 – D/2026-031 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux 2025 pour l'année 2026.

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	35,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	47,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	6,92 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2 – D/2026-032 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 proposé par la commission des finances.

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2026 comme suit, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	2 663 280,00 €
• Chapitre 011 – Charges à caractère général	716 766,00 €
• Chapitre 012 – Frais de personnel et frais assimilés	1 100 000,00 €
• Chapitre 014 – Atténuations de produits	2 000,00 €
• Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	299 184,00 €
• Chapitre 66 – Charges financières	36 000,00 €
• Chapitre 67 – Charges spécifiques	100,00 €
• Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	2 708,00 €
• Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	350 000,00 €
• Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 522,00 €
Recettes :	2 663 280,00 €
• Chapitre 013 – Atténuations de charges	150,00 €
• Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	226 910,00 €

• Chapitre 73 – Impôts et taxes	796 400,00 €
• Chapitre 731 – Fiscalité locale	1 048 469,00 €
• Chapitre 74 – Dotations et participations	484 531,00 €
• Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	85 000,00 €
• Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	21 820,00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	3 125 470,00 €
• Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
• Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	94 100,00 €
• Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 527 000,00 €
• Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 254 050,00 €
• Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves	4 000,00 €
• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	219 500,00 €
• Chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre section	21 820,00 €
Recettes :	3 125 470,00 €
• Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	727 939,79 €
• Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 305 920,07 €
• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €
• Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	350 000,00 €
• Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 522,00 €
• Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	583 088,14 €

3 – D/2026-033 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.* ».

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur a pour objet d'organiser le fonctionnement du Conseil municipal, dans le respect des droits de chacun des élus et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il précise que ce règlement ne peut contenir que des mesures d'ordre intérieur, destinées à faciliter le déroulement des séances et l'organisation des travaux du Conseil municipal, sans pouvoir déroger aux règles fixées par la loi.

Il peut notamment prévoir les modalités de tenue des séances, de présentation des comptes rendus, d'organisation des débats, ainsi que les conditions dans lesquelles des personnes qualifiées peuvent être entendues ou des commissions consultées, notamment en matière financière.

Puis, Monsieur Maxime MALOSSANE présente le règlement intérieur, annexé, règlement qui pourra s'appliquer dès la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur annexé,
- **DIT** que les modifications qui pourraient être apportées au présent règlement intérieur devront faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

4 – D/2026-034 - DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CCAS

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit désigner 8 élus pour être membres du Conseil d'Administration du CCAS. Il rappelle que le Maire est Président du CCAS de droit et ne fait pas partie de ces 8 membres. Il répond aux questions posées.

Les membres extérieurs seront désignés par arrêté du Maire.

Il demande ensuite quels élus souhaitent en faire partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner les élus suivants comme membres du Conseil d'Administration du CCAS :
 - Mme PONT Catherine
 - Mr DESGEORGES Yves,
 - Mme CHASSARD Elodie,
 - Mme AMADE Cécile,
 - Mme VIDAL SICAUD Maryline
 - Mme GABROVEC Maryline
 - Mr HOUSTE Joël
 - Mme BUTTIN Nadine
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Stationnement de campings cars / Barbecues

Des campings cars stationnent Place du Champs de Mars, Parking Pré Battoir. Ils remplissent leurs réservoirs d'eau et procèdent parfois aux opérations techniques leurs véhicules (vidange, nettoyage etc). Un arrêté municipal sera pris.

Des barbecues sont faits au Pré-Battoir, un arrêté municipal sera pris pour les interdire.

Ordures ménagères

Il est constaté que des riverains jettent leurs poubelles ordures ménagères dans les petites poubelles communales.

Il est prévu de remplacer certaines d'entre elles telles que celles situées Champs de Mars, à la mairie, terrain Ganet. L'accès sera plus étroit.

Il est à noter que certaines communes ont fait le choix de les supprimer.

Gravier autour des aires de jeux

Monsieur Ricardo FONSECA alerte les Elus sur la présence de cailloux autour des aires de jeux. Cela n'est pas adapté voire dangereux.

Tableau des mariages

Le 1^{er} mariage a lieu samedi.

Un tableau dédié aux mariages est présent sur le réseau. Pour le moment seuls les six Adjointes ont accès à leurs sessions. Il est important que le Maire, les Adjointes / Délégué Etat Civil se proposent pour les célébrations.

Une convention est signée avec la CANUT afin de doter chaque Conseiller Municipal d'une adresse électronique mairie.

Centre de loisirs de CESSIEU

Rencontre entre Monsieur le Maire, Madame Elodie CHASSARD – Adjointe en charge des Affaires Scolaires et Madame Sophie CACHET, Directrice du Centre de Loisirs de CESSIEU.

Le Centre de loisirs prévoit une nuitée sur le stade de Cessieu. Un accès aux sanitaires du gymnase sera nécessaire. Le nouveau marché de restauration du Centre de loisirs porte entière satisfaction. Il est proposé aux Elus de déjeuner un lundi midi début juillet 2026.

Rencontre SDIS

Monsieur le Maire a rencontré le Capitaine GUILLAUD afin de faire un point relatif à la défense incendie mais aussi, échanger au sujet du débit limité du Bois de CESSIEU/Pevrin/Peau de Loup qui n'est toutefois pas alarmant. En cas d'incendie les pompiers peuvent dépêcher des camions citerne.

Un groupe Whatsapp « Gestion de crise » a été créé dans l'objectif de maintenir un lien direct de proximité avec les Elus en cas de crise.

Chauffe-eau cantine scolaire

Monsieur Thierry ROESCH signale que le chauffe-eau de la cantine est en panne et ne délivre plus d'eau chaude. Il est en attente de devis.

Travaux Parking de la Gare

Les travaux ont débuté le 07/04/2026 pour environ 15 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h19 en remerciant les Conseillers.

Vu pour être publié et affiché le 28/04/2026.

La secrétaire de séance,
Catherine PONT



Le Maire,
Maxime MALOSSANE



